



Dispenses et équivalence pour l'entrée en BPJEPS Activités de la forme option Haltérophilie et Musculation (AF/CC)

Pour les candidats souhaitant intégrer le **BPJEPS spécialité "Éducateur Sportif" mention "Activités de la forme" option « cours collectifs**, des dispenses et équivalences sont prévues en fonction des qualifications déjà obtenues.

Le tableau ci-dessous récapitule les dispenses des :

- **Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (TEP),**
- **Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP),**
- équivalences des **Unités Capitalisables (UC)** :

Certification/Diplôme	Dispense TEP	Dispense EPMSP	Dispense UC
BPJEPS AGFF mention A "Activités gymniques acrobatiques"	Oui	Oui	UC1, UC2
BPJEPS AGFF mention B "Activités gymniques d'expression"	Oui	Oui	UC1, UC2
BPJEPS AGFF mention C "Forme en cours collectifs"	Oui	Oui	UC1, UC2, UC3, UC4 (Option Cours Collectifs)
BPJEPS AGFF mention D "Haltère, musculation et forme sur plateau"	Non	Non	UC1, UC2
BEES des métiers de la forme	Oui	Oui	UC1, UC2, UC3, UC4 (Option Cours Collectifs)
BEES expression gymnique et des disciplines associées	Oui	Oui	UC1, UC2, UC3, UC4 (Option Cours Collectifs)
BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme	Non	Non	UC1, UC2
BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien	Non	Non	UC1, UC2

Remarques :

- Les **Unités Capitalisables 1 et 2 (UC1 et UC2)** sont transversales à toutes les spécialités et mentions du BPJEPS.
- Les **Unités Capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4)** sont spécifiques à la mention "Activités de la forme" option « haltérophilie et musculation » du BPJEPS spécialité "Éducateur Sportif".
- Ces unités capitalisables, une fois obtenues, sont acquises définitivement.

Pour des informations détaillées et à jour, il est recommandé de consulter les documents officiels ou de contacter les organismes de formation concernés.